la lettre du CNC
numéro 95

juin 2012

Aide sélective à l'édition vidéo physique - VàD ;
Réunion des CNC européens à Cannes ;
Le marché du documentaire en 2011 : dossier ;
Entretien avec Yves Jeanneau, *Sunny Side of the Doc*.

le sommaire

p 2
l'éditorial d'Éric Garandeau

pp 3 – 5
à la une
Aide sélective à l'édition vidéo physique - VàD ;
Réunion des CNC européens à Cannes ;
La musique à l'image ;
Rencontres franco-chinoises

p 6 – 7
le dossier
Le marché du documentaire en 2011

p 8
le focus
Entretien avec Yves Jeanneau

p 9
en bref

p 10
les publications

p 11
l'agenda du Centre

–

En couverture :
Journal de France de Claudine Nougaret et Raymond Depardon, film bénéficiaire de l'avance sur recettes du CNC. © Palmeraie et désert / France 2 cinéma / Wild Bunch Distribution.

l'éditorial d'Éric Garandeau, Président du CNC

Le film d'animation a acquis un statut d'art à part entière, où tout est inventé, recréé, recomposé. Nombre d'œuvres sélectionnées et primées au Festival d'Annecy révèlent une maturité saisissante, preuve que le secteur de l'animation sait s'adresser à un public très diversifié.
Annecy est non seulement la vitrine artistique de la création mondiale mais aussi un marché très dynamique et un lieu de rencontres professionnelles privilégié. À l'instar du festival, l'édition 2012 du marché a été marquée par un renforcement de la présence internationale qui témoigne d'une richesse d'inspirations et de compétences.
Le CNC est ainsi particulièrement fier de soutenir le CITIA, organisateur de l'événement d'Annecy. Il l'est tout autant d'avoir aidé et participé au parcours de 7 longs métrages, 6 courts métrages et 6 séries audiovisuelles présentés en sélection officielle du Festival. Parmi ceux-ci, on retiendra notamment les films récompensés tels que *Couleur de peau : Miel*, long métrage de Laurent Boileau et Jung Henin, *Tram*, court métrage de Michaela Pavlatova, et *Edmond était un âne*, court métrage de Franck Dion
Le dynamisme et la santé du secteur français de l'animation ne se démentent pas. En 2011, le volume de la production audiovisuelle a crû de près de 11 %. L'offre de programmes d'animation en télévision est à plus de 40 % française, ce qui fait de notre pays une exception marquante dans le paysage européen et international. Parallèlement, la France est aujourd'hui en mesure de produire tous les ans une dizaine de films d'animation de long métrage. La fréquentation des films d'animation a progressé de 7 % en un an et atteint son plus haut niveau depuis 2002.
Afin de pérenniser ces évolutions positives, le CNC a mis en place de nombreux dispositifs de soutien qui visent à couvrir l'ensemble des réalités de ce secteur, quels que soient les formats des œuvres, leur stade de développement et leur destination. Je n'ignore pas que les bons résultats du secteur de l'animation dissimulent des interrogations voire des inquiétudes des professionnels, qu'il s'agisse de la pérennité de l'investissement des diffuseurs et de la structuration de l'offre de programmes, des tensions sur le marché international des séries d'animation pour la télévision ou de l'accès aux financements pour les films de long métrage.
À ce titre, ainsi que je m'y étais engagé, je soumettrai prochainement à la ministre de la Culture et de la Communication un texte rehaussant de 400 k€ à 500 k€ le montant maximal de la « passerelle » qui permet à un producteur audiovisuel d'investir son compte de soutien dans le développement d'un film de long métrage dont il assure la production ou la coproduction déléguée. Parce qu'ils contribuent à la défense, à la promotion et à la diffusion des chefs-d'œuvre de demain, je salue le travail exceptionnel des équipes du Festival et du Marché d'Annecy.
Soyons assurés que les descendants d'Emile Cohl et de Paul Grimault continueront à être nombreux au rendez-vous.

la fréquentation des salles de cinéma

	2012	2011	évolution
mai	16,51	15,71	+5,1%
5 premiers mois	87,15	82,70	+5,4%
12 derniers mois	221,08	196,79	+12,3%

entrées (millions)

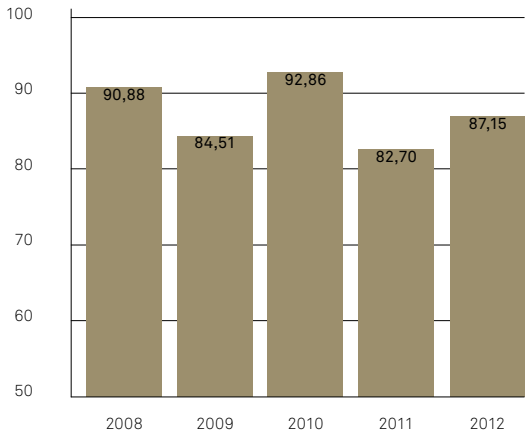

entrées 5 premiers mois (millions)

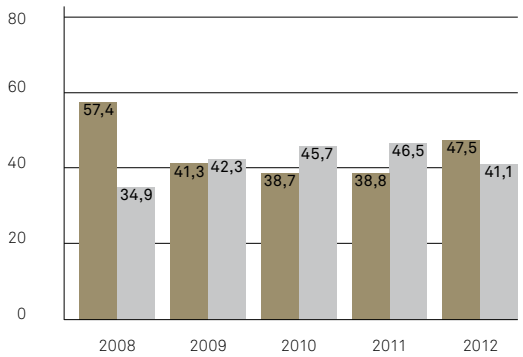

part de marché 5 premiers mois (millions)

films français — films américains

le baromètre publicitaire

	2012	2011	évolution
télévision [1]	3 152,2	2 913,1	+8,2%
chaînes nationales	1 737,3	1 693,7	+2,6%
chaînes TNT	891,1	733,6	+21,5%
chaînes thématiques	277,2	266,6	+4,0%

investissements publicitaires bruts janv-avr. (M€)

[1] Y compris parrainage TV.
Source : Kantar Media.

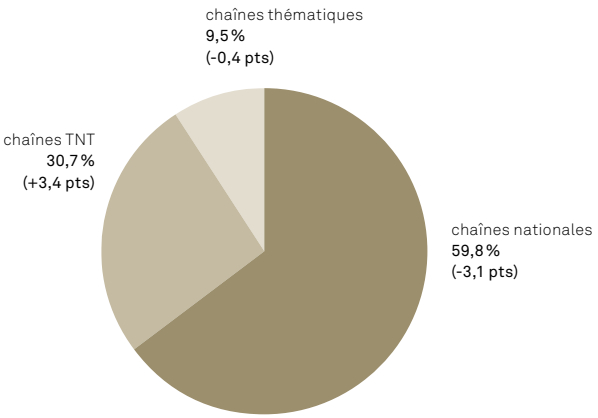

parts de marché – publicité TV
(évolution janv-avr. 2011 – janv-avr. 2012)

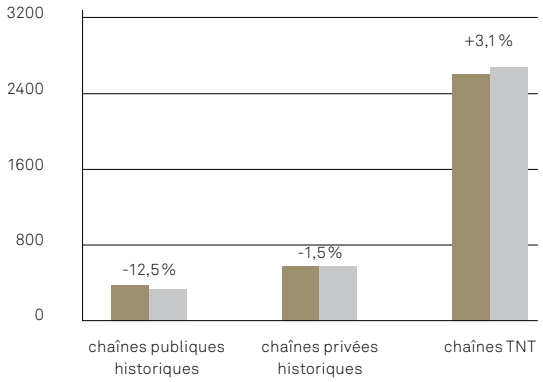

volumes horaires de publicité diffusée à la télévision
(évolution janv-avr. 2011 – janv-avr. 2012)

janv-avr. 2011 — janv-avr. 2012

Renouvellement de la commission vidéo, refonte des aides à la VàD et avancement de la mission confiée à Noël Chahid-Nouraï

La commission d'aide sélective à l'édition vidéo physique, également en charge du soutien sélectif à la VàD (vidéo à la demande), a été partiellement renouvelée en mai 2012, sur décision du président du CNC. Ce renouvellement s'accompagne de deux nouveautés : la nomination de deux membres titulaires supplémentaires et l'instauration de deux suppléants. Présidée par Bertrand Tavernier, dont le mandat de deux ans a été reconduit à cette occasion, cette commission se compose désormais de quinze membres titulaires, complétés par trois représentants de l'administration. En cas d'absence, Bertrand Tavernier sera suppléé par Gérard Krawczyk.
Autre actualité du soutien à la vidéo : la refonte des aides sélectives à la VàD, dans un souci d'uniformisation et de cohérence avec le soutien sélectif à la vidéo physique. Cette évolution se concrétise notamment par la mise en place d'une aide sélective unitaire à part entière pour la VàD, en lieu et place de la majoration à l'édition vidéo physique, en vigueur jusqu'à présent. Les détenteurs de droits VàD peuvent désormais solliciter auprès du CNC une subvention pour l'exploitation d'une œuvre française ou européenne en VàD, que ce titre fasse ou non par ailleurs l'objet d'une demande d'aide à l'édition vidéo physique.
Cette aide vient compléter le mécanisme de soutien à la VàD créé en 2008 via l'aide à l'exploitation d'un catalogue d'œuvres en VàD, destinée aux détenteurs de droits et aux éditeurs de services. Renommé soutien au programme éditorial VàD, ce dispositif a été harmonisé avec l'aide au programme éditorial vidéo physique : un détenteur de droits vidéo physique et VàD peut, pour un même projet, demander une subvention au programme éditorial vidéo physique et au programme éditorial VàD.
Enfin, toujours sur le modèle de la vidéo physique, le soutien sélectif à la VàD s'est doté de compléments d'aide au sous-titrage sourds et malentendants et à l'audiodescription.
Cette évolution des dispositifs de soutien à la VàD va se poursuivre dans les prochains mois, après une étape de consultation des organisations professionnelles, à l'occasion de leur notification par le CNC à la Commission européenne, processus dont l'objectif est d'augmenter l'intensité et le caractère incitatif de ces aides.
Le calendrier de cette notification ne préjuge en rien du calendrier de mise en œuvre de ces dispositifs par le CNC. En particulier, il est indispensable que les discussions qui ont actuellement lieu dans le cadre de la mission de médiation confiée par Éric Garandeau en mai 2011 à Noël Chahid-Nouraï sur la rémunération des auteurs en VàD aboutissent au préalable, par la conclusion d'un nouvel accord. Cette mission semble en bonne voie d'aboutir, sur la base d'un projet de protocole d'accord qui a été soumis aux organisations professionnelles.

Réunion des CNC européens à Cannes

Lors de sa traditionnelle réunion de Cannes, le réseau des CNC européens (European Film Agency Directors – EFAD) a adopté une déclaration par laquelle il interpelle la Commission européenne sur les conséquences que pourrait avoir son projet de « communication cinéma » sur la pérennité des aides publiques au cinéma et à l'audiovisuel, condition première et indispensable à l'existence du cinéma européen.
Les CNC européens regrettent que la proposition de la Commission européenne ne soit pas assez claire et puisse mener à des interprétations contradictoires. Alors que le champ de la Communication a été élargi, il n'inclut toujours pas la VàD, les jeux vidéo et l'exploitation cinématographique.
Surtout les EFAD s'interrogent sur la pertinence des nouvelles règles visant à limiter les obligations de territorialisation des dépenses incluses dans les systèmes d'aides en vigueur. Ces limitations viendraient en effet réduire sinon annihiler l'effet de levier des aides nationales et décourager les autorités publiques dans leurs efforts de soutien au secteur.
La Commission n'a pas tenu compte de son étude d'impact, qui montrait que les systèmes d'aide actuels n'entrainaient aucun effet néfaste en matière de production et de circulation des films européens.
Les propositions de la Commission en matière d'intensité dégressive d'aide pour les films non-européens entraîneront une baisse d'attractivité du territoire européen et de ses industries, et que la définition proposée de l'œuvre européenne pose problème.
L'ensemble de la politique audiovisuelle communautaire est ainsi remise en cause par la Commission européenne, selon les CNC européens, puisque ses propositions se retrouvent en contradiction à la fois avec son propre programme MEDIA de soutien à l'audiovisuel et avec les systèmes d'aides nationaux.
Les EFAD souhaitent donc que la Commission européenne n'introduise pas de changement à son cadre actuel tant qu'elle n'aura pas adopté une approche plus complète qui reflète une vision partagée avec les Etats membres de la culture et de la nature spécifique du secteur.
Selon Éric Garandeau : « Il faut saluer la volonté de la Commission européenne de réviser les lignes directrices, appelées " Communication cinéma ", dans la transparence et la concertation, et se féliciter de sa volonté d'apporter une plus grande sécurité juridique à un champ élargi d'activités cinématographiques et audiovisuelles. Néanmoins, nous ne comprenons pas la nécessité de s'attaquer à des règles qui font l'unanimité de la profession. Nous déplorons le risque que les propositions soumises ébranlent nos systèmes d'aides et portent un sérieux coup à l'équilibre fragile de notre secteur. Les conséquences sur la force et le rayonnement de notre culture cinématographique commune pourraient être très dramatiques ».

La musique à l'image

Le 18 mai 2011 à Cannes, Éric Garandeau avait confié au compositeur Marc-Olivier Dupin une mission visant à améliorer la place de la musique dans les films de cinéma, les œuvres audiovisuelles et les jeux vidéos.
La musique joue en effet un rôle aussi important que l'image dans la réussite d'une œuvre. Or ce rôle est encore trop souvent négligé ou sous-estimé. En témoigne la place extrêmement réduite de la musique dans la formation des réalisateurs, et sa part souvent résiduelle dans le budget des œuvres cinématographiques et audiovisuelles.
Ce constat de faiblesse unanimement partagé par les professionnels et le CNC, le travail de la mission emprunte, pour y remédier, deux directions complémentaires :
_ artistique afin d'inciter les créateurs à intégrer pleinement la musique dans leurs projets créatifs, et le plus en amont possible ;
_ financière afin d'améliorer les conditions financières de la composition et de la production de la musique pour l'image.
Dans le dispositif d'aides du CNC, plusieurs décisions ont été prises telles que la mise en place dès 2012 d'un complément d'aide à la musique originale de court métrage, le renforcement de l'aide à la musique de long métrage, notamment par le relèvement du seuil d'éligibilité (le budget maximum éligible passe de 4 à 7 M€).
De plus, dans le cadre de la numérisation d'œuvres cinématographiques du patrimoine, des aides spécifiques à la composition originale et aux ciné-concerts pourront être attribuées dès 2012.
Il est également acquis de créer un complément d'aide aux jeux vidéos dans le cadre du Fonds d'aide aux jeux vidéos (FAJV), ainsi que de créer une aide spécifique à la musique dans le jeu vidéo conjointement avec la SACEM.
Dans le domaine du soutien à des initiatives innovantes, le CNC aidera en 2012 plusieurs festivals engagés dans des actions de formation, des résidences, des masterclasses ou des ciné-concerts : le Festival International d'Aubagne, Les États-Généraux du documentaire, la Cité de la Musique, le Festival Musica de Strasbourg…
Dans cette perspective et en point d'étape, la SACEM et le CNC ont organisé conjointement à Cannes, le samedi 19 mai dernier, une rencontre informelle pour aborder les problématiques et les enjeux d'une meilleure prise en compte de la musique dans la création cinématographique et audiovisuelle, avec notamment la participation des compositeurs Jean-Philippe Dartois, Alexandre Desplat, Philippe Jakko et Émilie Simon.

Rencontres franco-chinoises

À l'occasion du Festival de Cannes, et au moment où commençait le Festival du cinéma chinois en France (FCCF), inaugurées à Paris le 14 mai dernier en présence de l'actrice chinoise Gong Li, les deuxièmes rencontres franco-chinoises du cinéma se sont déroulées à Cannes le 17 mai dernier sous la présidence d'Éric Garandeau et de Yin Fu, directeur du Centre culturel de Chine à Paris.
Présidée par Monsieur Zhang Pimin, vice-ministre de l'Administration chinoise en charge du cinéma, de la télévision et de la radio (SARFT), une importante délégation de professionnels et d'institutionnels chinois s'est déplacée en France pour participer aux deux événements, deux ans après la signature, le 29 avril 2010, de l'accord de coproduction franco-chinois, et au moment où les relations cinématographiques entre les deux pays connaissent un développement important. Le cinéma connaît en Chine une croissance annuelle du box office d'environ 30% et la mise en service en 2011 de près de 3 000 nouveaux écrans. Ce formidable essor, similaire à celui que l'on constate en France, s'accompagne de la volonté chinoise de développer une coopération avec les cinémas étrangers, et particulièrement avec le cinéma français. Ces rencontres, organisées en deux temps, d'abord sur le stand d'Unifrance, puis sur le stand de Film France, ont d'abord permis aux représentants des institutions françaises et chinoises d'affirmer chacune leur attachement au développement des liens entre les professionnels et les institutions des deux pays.
Ces interventions ont été suivies d'une table ronde qui a notamment permis aux professionnels présents de partager leurs expériences et d'évoquer leurs projets. Ce fut en particulier le cas pour le projet de Philippe Muyl – réalisateur français entre autres de *Papillon* (2002) et de *Magique* (2008) – son film *Le promeneur d'oiseau*, sera tourné en Chine en langue chinoise, et fera l'objet d'une coproduction officielle entre la France et la Chine, la deuxième après le film de Wang Xiaoshuai – cinéaste chinois connu notamment pour *Shanghai Dreams* récompensé par le prix du Jury à Cannes en 2005 et *Onze fleurs*.

Deuxièmes rencontres franco-chinoises, le 17 mai 2011, à Cannes, sous la présidence d'Éric Garandeau et Yin Fu. © Agence Cathy Berg / CNC.

Le marché du documentaire en 2011

À l'occasion du marché international du documentaire Sunny Side of the Doc, qui se tient à La Rochelle du 26 au 29 juin 2012, le CNC a réalisé pour la troisième année consécutive une étude sur le marché du documentaire. Cette étude dresse une analyse approfondie de la production et de la diffusion (salles de cinéma, télévision, vidéo, vidéo à la demande, télévision de rattrapage et exportations) des œuvres documentaires, qu'elles soient cinématographiques ou audiovisuelles.

2 649 heures de documentaires audiovisuels produites

En 2011, la production de documentaires audiovisuels aidés par le CNC progresse de 7,7 % à 2 649 heures pour un total des devis de 387,3 M€ (-2,0 %). Le coût horaire moyen de production est en baisse de 9,0 % à 146,2 K€.
Les investissements des chaînes de télévision dans le financement du documentaire diminuent de 2,6 % à 189,0 M€ en 2011 après une année record en 2010. Les chaînes participent ainsi à hauteur de 48,8 % des devis.
En 2011, les commandes des chaînes nationales gratuites progressent de 9,7 % en volume à 1 618 heures, soit 61,1 % du volume total. Cette augmentation est le résultat de la croissance du volume commandé par les chaînes privées gratuites de la TNT (+105,3 % à 284 heures en 2011).
Les chaînes nationales gratuites apportent 147,6 M€, soit 78,1 % de l'ensemble des apports des chaînes.
Les chaînes payantes (y compris Canal+) commandent 758 heures de documentaires, soit 28,6 % des volumes, pour un montant de 32,8 M€ (17,4 % des apports des chaînes). Les chaînes locales initient 258 heures de documentaires en 2011 (9,7 % des heures) pour un investissement de 8,3 M€ (4,4 % des apports des chaînes).

Un niveau élevé de production de longs métrages documentaires

Depuis 2005, la production de longs métrages documentaires français est particulièrement dynamique. En 2011, 37 films documentaires français ont été produits (13,6 % de l'ensemble des films) pour un total des devis de 34,10 M€ (2,5 %). Il s'agit du plus haut niveau de production de la dernière décennie, le nombre de films documentaires produits augmentant de 10 titres par rapport à 2010 et de 15 titres par rapport à 2002. En 2011, le devis moyen d'un film documentaire est de 0,92 M€ (5,11 M€ pour l'ensemble des films) et le devis médian de 0,51 M€ (3,49 M€ pour l'ensemble des films). Parmi les films documentaires agréés en 2011, 28 productions sont 100 % françaises et neuf films sont des coproductions internationales. Les 37 films documentaires agréés sont produits par 35 sociétés différentes.
En 2011, 44,8 % des sommes investies dans les longs métrages documentaires émanent des producteurs français. Les coproducteurs étrangers apportent 21,8 % du financement et les chaînes de télévision 14,9 %.
Les investissements sous forme de mandats d'exploitation et les aides publiques (du CNC et des collectivités territoriales) composent respectivement 11,7 % et 10,0 % du budget total des films documentaires agréés.

Une exposition limitée dans les salles de cinéma

En 2011, un film documentaire sort en moyenne sur 15 copies (137 copies pour l'ensemble des films). En revanche, les copies de ces films circulent beaucoup entre les établissements cinématographiques, ce qui explique que la durée d'exploitation des documentaires est plus élevée que celle des films de fiction ou d'animation.
Un film documentaire réalise 90,7 % de ses entrées en 2011 au cours des quatorze premières semaines de son exploitation contre 98,4 % pour l'ensemble des films.
Si les films documentaires bénéficient d'investissements publicitaires moins élevés que les autres films, ces investissements progressent fortement. En moyenne, l'investissement publicitaire brut pour un film documentaire s'élève à 151,8 K€ en 2011, contre 885,7 K€ pour l'ensemble des films. En dix ans, la dépense publicitaire pour un film documentaire a été multipliée par 1,5. L'exposition publicitaire des documentaires demeure plus modeste que celle des autres films. En 2011, 46,7 % des films documentaires sortis en salles bénéficient d'une exposition publicitaire, contre 80,2 % de l'ensemble des films.

Plus de 1,3 million d'entrées en salles pour les films documentaires

L'offre de films documentaires dans les salles est abondante avec 90 longs métrages inédits en 2011, dont 54 films français, 10 films américains et 20 films européens non français. L'offre de films documentaires représente 15,1 % de l'offre de films inédits en 2011, soit le plus haut niveau de la dernière décennie.
En 2011, les films documentaires réalisent 1,325 million d'entrées dans les salles de cinéma, soit 0,7 % des entrées. En moyenne sur la période 2002-2011, les films documentaires réalisent 1,0 % des entrées en salles totales. La part de marché française dans les longs métrages documentaires est de 64,3 % en 2011. Au cours des dix dernières années, 57,2 % des entrées en salles des films documentaires sont réalisées par des œuvres françaises, contre 25,4 % par des films américains, 16,4 % par des films européens non français et 0,9 % par des films d'autres nationalités. En 2011, *Pina* (de Wim Wenders) est le film documentaire qui réalise le plus grand nombre d'entrées en salles (0,347 million).

Plus de 12 000 heures de documentaires sur les chaînes nationales gratuites

En 2011, le volume de documentaires audiovisuels proposés sur les chaînes nationales gratuites (TF1, France 2, France 3, France 5, M6, Arte, Direct 8, W9, TMC, NT1, NRJ12, France 4, Gulli) s'élève à 12 232 heures selon Médiamétrie. France 5 est le premier diffuseur de documentaires parmi les chaînes nationales gratuites. L'offre de documentaires devrait s'enrichir avec le lancement, en fin d'année 2012, d'une nouvelle chaîne dédiée au genre documentaire, RMC Découverte.
Avec dix-neuf chaînes thématiques, le documentaire est par ailleurs l'un des genres les mieux représentés dans l'univers des chaînes payantes, avec le cinéma et le sport. En 2011, l'offre de films documentaires sur les chaînes nationales (y compris Canal+) s'élève à 94 œuvres (83 en 2010). Les chaînes nationales publiques diffusent 69 films documentaires en 2011 (+10 films par rapport à 2010) et les chaînes nationales privées gratuites programment 6 films (+5 films par rapport à 2010).
À elle seule, Arte propose 66,0 % de l'offre de films documentaires sur les chaînes nationales en 2011.

Jusqu'à 8 millions de téléspectateurs à la télévision

En 2011, les téléspectateurs âgés de quatre ans et plus consacrent 4,9 % de leur temps d'écoute au genre documentaire sur les chaînes nationales gratuites.
Le documentaire est sous-consommé par rapport à son poids dans l'offre de programmes, le genre composant 10,8 % de l'offre de ces chaînes.

Une composante importante de l'exportation des programmes

En 2010, les ventes de documentaires audiovisuels français à l'étranger augmentent de 13,7 % à 26,4 M€ et représentent 25,0 % des exportations totales de programmes audiovisuels nationaux. L'Europe occidentale constitue le premier marché à l'exportation des documentaires français avec 50,5 % des ventes, devant l'Amérique du Nord (15,2 %), l'Asie-Océanie (13,2 %) et l'Europe centrale et orientale (11,2 %). En termes de sujets, le voyage, la découverte et l'art de vivre sont ceux qui se vendent le mieux à l'étranger. Concernant le documentaire animalier, les exportateurs sont bien souvent contraints de puiser dans le fond de catalogue, car la production « fraîche » demeure insuffisante pour satisfaire la demande internationale.

Les documentaires français performants en vidéo

En 2011, les longs métrages documentaires réalisent 0,9 % du chiffre d'affaires du cinéma en vidéo physique, contre 1,2 % en 2010. Les recettes associées reculent de 34,9 % par rapport à 2010 à 6,91 M€. 56,0 % du chiffre d'affaires des films documentaires est réalisé par des œuvres françaises (74,0 % en 2010).
En parallèle, les documentaires audiovisuels représentent 5,1 % du marché hors film de la vidéo physique avec un chiffre d'affaires de 22,85 M€ en 2011 (-10,8 % par rapport à 2010). Depuis de nombreuses années, les programmes français dominent le marché du documentaire audiovisuel en vidéo physique. En 2011, les documentaires français réalisent 80,0 % du chiffre d'affaires de ce segment (80,2 % en 2010).

L'étude est disponible en intégralité sur www.cnc.fr.

	films français	films américains	films européens[1]	autres films	total
2002	1 916	795	11	4	**2 726**
2003	288	66	187	12	**552**
2004	2 418	2 909	1 112	11	**6 450**
2005	2 442	118	62	17	**2 637**
2006	985	540	106	10	**1 641**
2007	923	354	1 693	8	**2 978**
2008	1 031	22	583	87	**1 723**
2009	943	1 758	406	26	**3 132**
2010	4 177	267	309	5	**4 758**
2011	852	275	126	72	**1 325**

Entrées en salles des films documentaires inédits selon la nationalité (milliers)

[1] Non français.
Source : CNC.

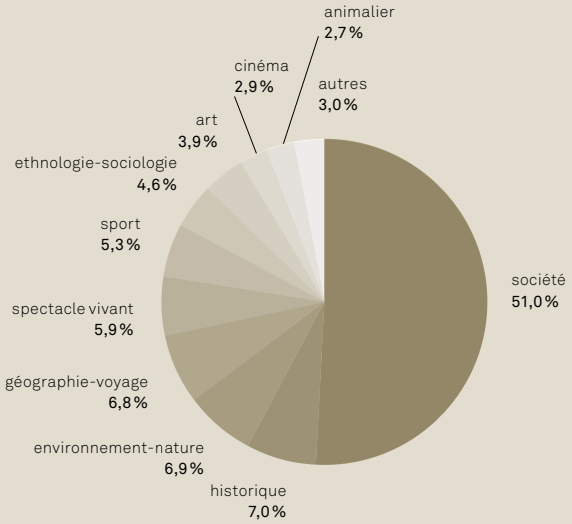

Production audiovisuelle aidée de documentaire selon le sujet en 2011 (%)

Source : CNC.

le focus : entretien avec Yves Jeanneau

Sunny Side of the Doc est le rendez-vous annuel de 1800 professionnels internationaux, qui se retrouvent pendant quatre jours, fin juin, à La Rochelle autour du documentaire. La lettre du CNC a rencontré Yves Jeanneau, commissaire général de la manifestation.

Pouvez-vous nous expliquer brièvement ce qu'est le Sunny Side of the Doc, ses origines, ses objectifs, ainsi que ses différentes déclinaisons (Asian Side, Latin Side, etc...) ?

C'est en 1990 qu'Olivier Masson et moi-même créons le premier marché international du documentaire : *Sunny Side of the Doc*, dont les trois missions principales étaient et sont toujours de favoriser la circulation européenne et internationale des programmes documentaires, encourager la coproduction internationale et le développement des projets, informer et former les professionnels sur les tendances éditoriales des chaînes, les droits, les mutations technologiques... *Sunny Side* est le lieu où les projets peuvent être présentés devant plus de 1800 professionnels venants de plus de 60 pays. Par ailleurs Sunny Side est devenu une marque que nous avons su décliner, en particulier sous la forme des rendez-vous de coproduction *Latin Side* et *Asian Side* qui nous ont permis d'étendre considérablement notre renommée et d'améliorer notre efficacité à l'international. Enfin *Sunny Side* a constamment veillé à s'adapter aux nouvelles et à proposer les réflexions les plus avancées sur les ConnectedTV, la 3D ou le boom des documentaires au cinéma, d'où la création du *Sunny Lab*.

Quelles sont les tendances du marché documentaire ?

On peut distinguer cinq grandes tendances :

Des formats plus « intelligents »

Les chaînes « traditionnelles », publiques et occidentales cherchent davantage — tout comme les chaînes commerciales — des formats plus « intelligents ».

Le Crossmedia

Les possibilités offertes par le Crossmedia renforcent la diversification qualitative. Il sera demain impossible de proposer un projet de film sans élaborer une stratégie Transmedia. C'est l'opportunité de remettre le documentaire au cœur de ces nouveaux enjeux.

L'éducatif

À ne surtout pas confondre avec le scolaire ou le didactique. Les besoins sont clairement énoncés en termes d'information/éducation. La 3D a aussi son rôle à jouer pour certains contenus scientifiques à des fins plus pédagogiques.

Specialist Factual (Science, Histoire... etc.)

Il a su développer des « Story Tellings » très créatifs et des coproductions internationales remarquables.

Les documentaires produits pour le cinéma

Leur nombre a explosé cette année, et pas seulement en France. Ces films trouvent aujourd'hui des financements « nouveaux », via fondations et « crowdfunding », et des exploitations parallèles (VàD, DVD, etc.) et non plus secondaires.

Yves Jeanneau. © DR.

Vous êtes la première plate-forme pour la coproduction documentaire, pouvez-vous évoquer les moyens dont vous disposez, pour favoriser la création de nouveaux projets de coproductions ?

D'abord, des sessions de pitchs thématiques (Histoire, Science ...),puis un nouveau dispositif, les « Docs in Progress » : projets en cours de production, encore à la recherche de financement pour leur post-production.
Ce dispositif répondra à une réalité du marché : les décideurs peuvent aujourd'hui « attendre » et préfèrent voir avant de confirmer leur préachat ou leur achat.
Leur présenter un film presqu'achevé leur permettra de plus de faire part de leur desiderata, les producteurs pourront alors modifier le montage ou adapter différentes versions.
Enfin, notre catalogue et notre site web sont des outils utiles tout au long de l'année.
Et puis, nous organisons chaque année depuis trois ans *Latin Side* et *Asian Side*, des rendez-vous de coproduction qui permettent aux producteurs / diffuseurs européens de découvrir ces deux continents et leurs opportunités.

Quelles sont, plus généralement, pour vous, les perspectives d'avenir pour ce genre notamment avec le développement du « Transmedia » ?

Nous avons lancé cette année un appel à projets interactifs/Transmédia : « WANTED ! ». 30 projets ont été inscrits en ligne avec un vidéo-pitch ; après vote des internautes, nous en avons sélectionnés six qui seront présentés au Sunny Side. Cette initiative souligne notre attention soutenue à ces nouvelles formes d'écriture et de diffusion qui seront sans doute, demain, indispensables à la communication aux publics des contenus documentaires.

Le CNC et le Kenya

Éric Garandeau a reçu le 25 mai dernier à Cannes une délégation kenyane conduite Peter Mutie directeur général de la Kenya Film Commission (KFC), assisté notamment de deux membres de son conseil d'administration, Madame Ivy Matiba et Monsieur David Pkosing.
Le 14 mai 2011, le CNC et la KFC avaient signé un accord de coopération cinématographique. La signature de cet accord a marqué un tournant dans la volonté des autorités kenyanes de doter le pays d'une cinématographie forte et structurée. Éric Garandeau s'est félicité du travail de la KFC dont le bilan a été présenté au cours de cet entretien. Le président du CNC a réaffirmé la volonté du centre de poursuivre sa coopération avec le Kenya et la KFC et plus particulièrement dans le domaine du patrimoine, de la formation et de la création : soutien à l'écriture de scénarios et mise en réseau des producteurs kenyans.

La déléguation kenyane et Éric Garandeau, sur le stand du CNC à la Pantiéro, le 25 mai 2011 à Cannes. © Agence Cathy Berg / CNC.

Première rencontre à Cannes entre les EFAD et la CACI

Au cours de cette première rencontre, qui a eu lieu le 21 mai dernier en présence d'Éric Garandeau, et de Manoel Rangel, Président de ANCINE (Brésil) et secrétaire exécutif de la CACI (Conferencia de Autoridades Cinematograficas de Iberoamerica), les participants ont abordé successivement deux grandes thématiques qui ont fait l'objet d'échanges particulièrement fructueux :
_ la numérisation des salles de cinéma, avec des présentations de Martin Kanzler, analyste à l'Observatoire européen de l'audiovisuel et Marina Stavenhagen, Directrice générale de IMCINE (Mexique) ;
_ la promotion de la diversité culturelle, avec des interventions de Susana de la Sierra, Directrice de l'ICAA (Espagne) et de Manoel Rangel.
Tous les participants se sont montrés déterminés à faire en sorte que la révolution numérique favorise — et non pas réduise — la diversité de la création et de la diffusion cinématographiques, sur tous les supports et notamment auprès des publics les plus jeunes. Ils ont convenu d'échanger régulièrement sur ces thèmes afin de partager les meilleures pratiques et, si nécessaire, faire entendre une voix commune sur ces sujets déterminants pour l'avenir des secteurs cinématographique et audiovisuel.

Nomination d'Agnès Saal, Présidente de la commission d'aide sélective à la distribution du CNC

Éric Garandeau a nommé Agnès Saal présidente de la commission d'Aide sélective à la distribution. Agnès Saal assurera cette mission parallèlement à ses responsabilités actuelles de directrice générale du Centre Pompidou.
Agnès Saal remplace ainsi David Kessler qui vient d'être nommé conseiller culture et médias auprès du Président de la République.
Éric Garandeau tient à remercier David Kessler pour le travail accompli avec passion à la tête de cette commission, essentielle pour la diversité de l'offre cinématographique.
Agnès Saal, qui avait été directrice administrative et financière du CNC de 1990 à 1997, assurera la présidence de ce dispositif créé en 1976 au sein de l'Office de création, intégré au CNC en 1982, et dont l'objectif est de soutenir la diffusion en France de films de qualité dont la distribution présente des difficultés particulières.

Daphné Bruneau nommée chef du service de l'action territoriale du CNC

Daphné Bruneau est nommée chef de service de l'action territoriale à la direction de la création, des territoires et des publics du CNC depuis le 4 juin dernier.
Ancienne avocate, Daphné Bruneau était chargée d'études au service des affaires juridiques et de la réglementation du CNC, depuis 2006, où elle était en charge plus particulièrement de la rédaction de la législation et de la réglementation relatives au droit du cinéma et de l'image animée et de leur interprétation ainsi que des questions touchant au droit des collectivités territoriales et au droit communautaire.
Elle remplace Michel Plazanet, nommé directeur adjoint des affaires européennes et internationales du CNC depuis le 4 février 2012. Diplômé de l'École supérieure de commerce de Clermont-Ferrand et de l'École nationale supérieure des postes et télécommunications, Michel Plazanet est administrateur civil. Après avoir occupé divers postes orientés sur l'international au sein du groupe France Télécom et de l'Autorité de régulation des télécommunications, il rejoint en 2001 la direction du développement des médias (services du Premier ministre) en tant que chef du bureau des industries de programmes. Depuis juillet 2005, il était chef du service de l'action territoriale du CNC, où il fut chargé notamment de l'élaboration, la négociation et l'évaluation des conventions triennales État / CNC / Région.

les publications

Le marché de l'animation en 2011

À l'occasion du Festival international du film d'animation d'Annecy, le CNC a réalisé pour la 4e année consécutive une étude sur le marché de l'animation. Cette étude dresse une analyse complète et approfondie de la production et de la diffusion (salles de cinéma, télévision, vidéo, vidéo à la demande, télévision de rattrapage et exportations) des œuvres d'animation, qu'elles soient cinématographiques ou audiovisuelles.
En 2011, la production de programmes audiovisuels d'animation augmente de 10,9 % à 355 heures pour un devis total de 210,6 M€ (+19,0 %). L'animation française rencontre de réels succès à l'exportation. En moyenne, elle concentre un tiers des ventes de programmes audiovisuels français à l'étranger, alors que le volume de production française d'animation représente moins de 10 % de l'ensemble des heures produites dans l'Hexagone.
En 2011, 34 films inédits d'animation font l'objet d'une exploitation en salles dont 18 films sont disponibles en 3D (52,9 % du total). La fréquentation des films d'animation progresse de 7,0 % pour atteindre son plus haut niveau depuis plus de dix ans avec 32,37 millions d'entrées.
En 2011, un film d'animation inédit bénéficie d'une combinaison moyenne de sortie de 343 copies, contre 137 copies pour l'ensemble des films. Le public des films d'animation est composé presque à part égale d'enfants et d'adultes. La part des spectateurs occasionnels dans le public des films d'animation progresse régulièrement depuis 2005.
En 2011, les chaînes nationales historiques diffusent 3 849 heures de programmes d'animation. Le volume d'animation diminue ainsi de 3,9 % par rapport à 2010 et représente 7,3 % de leur offre totale de programmes. L'offre d'animation sur les chaînes nationales historiques est majoritairement composée de programmes français (40,8 % du volume horaire total en 2011). Les enfants, notamment les plus jeunes, demeurent le principal public des programmes d'animation à la télévision. En 2011, l'animation représente 16,2 % de la consommation des 4-10 ans et 5,9 % du temps d'écoute chez les enfants âgés de 11 à 14 ans sur les chaînes nationales historiques.
Dans un marché de la vidéo physique en recul en 2011, le chiffre d'affaires des ventes de longs métrages d'animation augmente de 12,8 % à 133,34 M€. Le segment des films d'animation en vidéo est dominé par les œuvres américaines qui génèrent 81,7 % du chiffre d'affaires en 2011, contre 10,4 % pour les œuvres françaises.

www.cnc.fr, juin 2012.

Guide de l'Éco-Production

Ce guide est un outil pratique qui présente aux professionnels les principes de l'éco-production parmi lesquels :
_ s'engager dans la démarche le plus en amont possible avec les diffuseurs, les financeurs, les prestataires et l'équipe de production ;
_ agir au sein de pôles « métier » déterminés en se fixant des objectifs réalistes sans perturber les impératifs de production ;
_ utiliser la démarche comme un challenge pour l'équipe et comme vecteur de communication externe ;
_ garder en tête les trois R : réduire, réutiliser, recycler, maîtres mots du guide.

Ecoprod est une démarche collective lancée en 2009 par des acteurs du secteur audiovisuel pour engager la filière dans la prise en compte de son empreinte environnementale. Les cinq partenaires fondateurs, l'ADEME, le Groupe Audiens, la Commission du Film d'Île-de-France, France Télévisions, TF1 avec le soutien de la DIRECCTE Ile-de-France (Ministère de l'Economie et de l'Industrie), ont depuis été rejoints par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Pôle Media Grand Paris et le CNC.

Ce guide est disponible dans sa version intégrale en téléchargement libre sur le site internet ecoprod.com.

Histoire administrative du ministère de la culture et de la communication, 1959-2012

L'objectif de cet ouvrage est de présenter l'état actuel et l'évolution historique des principaux services qui composent le ministère de la culture et de la communication.
L'ouvrage se subdivise ainsi :
_ présentation générale des missions et de l'organisation du ministère ;
_ description de son niveau politique (ministre et cabinet) ;
_ organisation de son niveau proprement administratif.
Pour chacune des entités administratives sont décrites ses missions et son organisation actuelles, puis, est retracée son évolution entre 1959 et 2011. La liste nominative des responsables de chaque service central clôt cet historique.
L'intérêt de cet ouvrage est aussi de présenter l'évolution administrative des principales politiques transversales conduites par le ministère

Édition Travaux et documents n° 30, Michèle Dardy-Cretin, La Documentation française, 2012, 248 p., 15 €.

l'agenda du Centre

Limite de dépôt des dossiers

22 juin
Commission d'aide aux nouvelles technologies en production (NTP / Relief)

Commission d'aide avant réalisation (contribution financière)

Commission d'aide aux projets pour les nouveaux médias

2 juillet
Avance sur recettes avant réalisation

16 juillet
Commission d'aide à la musique de films de long métrage

19 juillet
Commission de compte de soutien à l'industrie de programmes (animation, documentaire, fiction, magazine)

Août
Commission d'aide sélective à la préparation (spectacle vivant)

21 août
Commission d'aide sélective à la distribution de films pour le jeune public

27 août
Fonds d'aide à l'innovation audiovisuelle (aide à l'écriture)

30 août
Commission d'aide sélective à la distribution de films de répertoire

Commission d'aide sélective aux pilotes de fiction

Événements

6 au 16 juin
21e Festival du film court en Seine Saint Denis - Côté Court – Pantin

13 au 15 juin
Forum Dimension 3

22 au 24 juin
2e édition du Mashup Festival – Forum des images – Paris

24 au 27 juin
28e édition de La Fête au cinéma (FNCF)

26 au 29 juin
23e Sunny Side of the doc – La Rochelle

29 juin au 8 juillet
40e festival international du film de la Rochelle

30 juin au 10 juillet
10e édition du Festival Paris Cinéma

3 au 7 juillet
35e Festival du film court en plein air

4 au 9 juillet
23e édition du FID Marseille - Festival international de cinéma – Marseille

25 juillet au 26 août
Cinéma en plein air – La villette - Paris

1er - 12 août
Cinéma au clair de lune – Forum des images – Paris

la lettre du CNC
numéro 95
juin 2012

une publication du Centre national
du cinéma et de l'image animée
12 rue de Lübeck
75784 Paris Cedex 16
Tél. 01 44 34 34 40 / Fax 01 44 34 34 73
www.cnc.fr

directeur de la publication
Éric Garandeau

coordination générale
Milvia Pandiani-Lacombe

coordination adjointe
secrétaire de rédaction
Ariane Nouvet

comité de rédaction
Nicolas Besson, Elsa Comby, Benoit Danard,
Lionel de Sousa, Steeve Desgagné, Hugo Dessaigne, Sophie Girieud, Marion Gollety,
Caroline Jeanneau, Renaud Laville, Julie Lethiphu, Éric Le Roy,
Catherine Merlhiot, Ariane Nouvet, Milvia Pandiani-Lacombe, Laurence Peyré

ont participé à ce numéro
Bastien Gauclère, Ingrid Raison

conception graphique
Anaïs Lancrenon & Julien Lelièvre

Impression
Bialec, Nancy

Dépôt légal à parution ISSN : 1762-4789
Reproduction autorisée avec mention d'origine